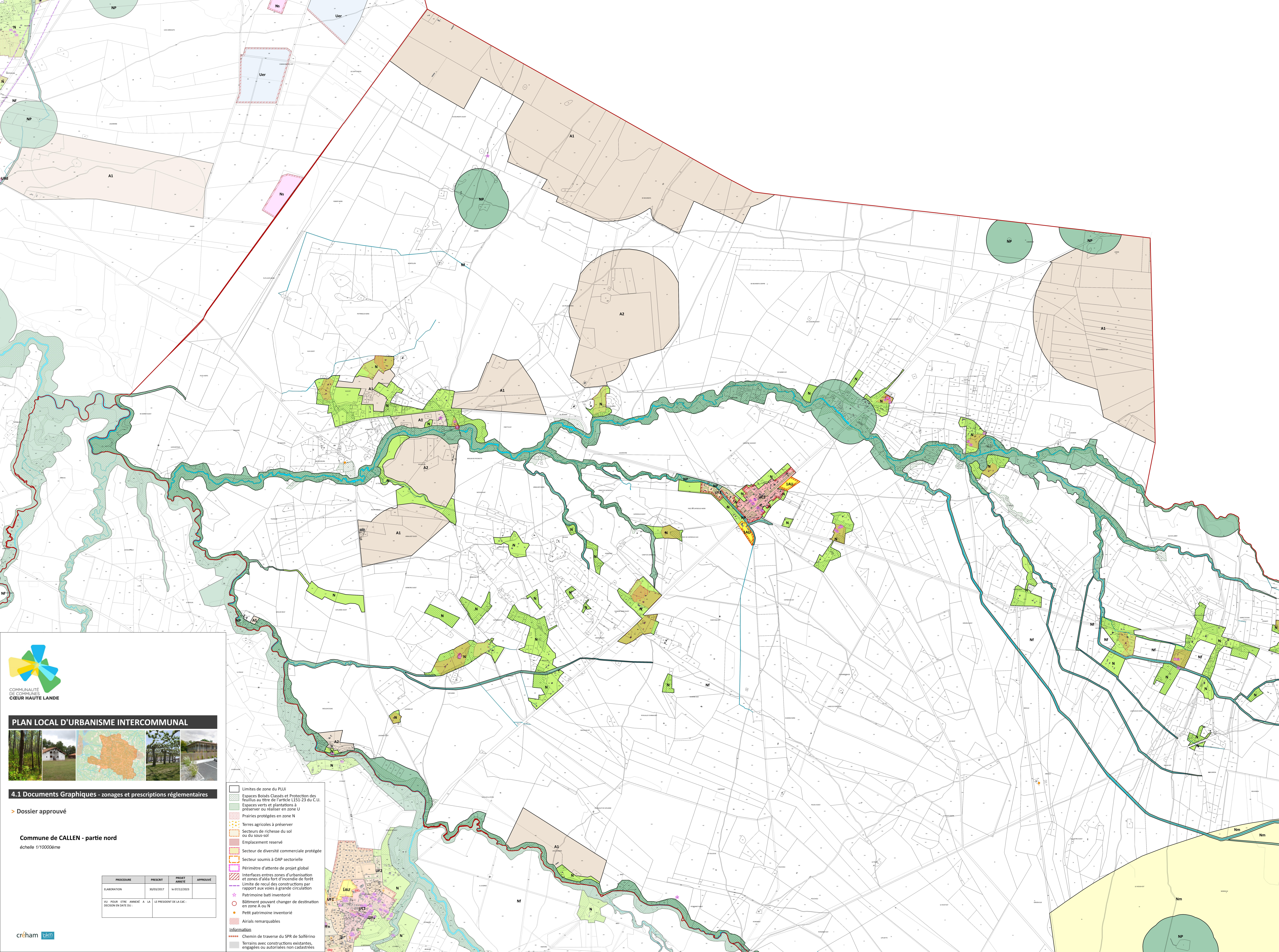
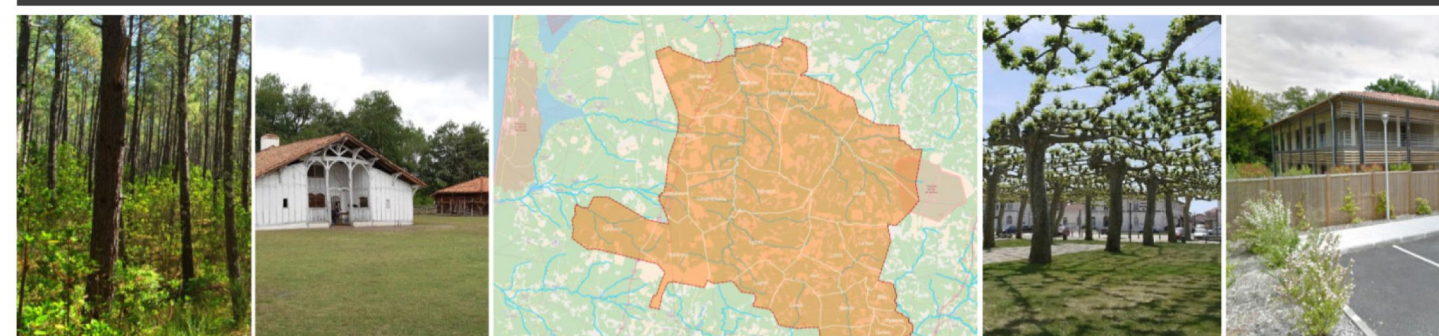






COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CŒUR HAUTE LANDE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1 Documents Graphiques - zonages et prescriptions réglementaires

> Dossier approuvé

Commune de CALLEN - partie nord
échelle 1/10000ème

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVE
ELABORATION	30/03/2017	14 07/12/2023	
VU POUR ETRE ANNEXE A LA LE PRESIDENT DE LA CAC : DECISION EN DATE DU :			

- Limites de zone du PLUI
 - Espaces Boisés Classés et Protection des feuillus au titre de l'article L151-23 du C.U.
 - Espaces verts et plantations à préserver ou réaliser en zone U
 - Prairies protégées en zone N
 - Torres agricoles à préserver
 - Secteurs de richesse du sol ou du sous-sol
 - Emplacement réservé
 - Secteur de diversité commerciale protégée
 - Secteur soumis à OAP sectorielle
 - Périmètre d'attente de projet global
 - Interfaces entrées zones d'urbanisation et zones d'alea fort d'incendie de forêt
 - Limite de recul des constructions par rapport aux voies à grande circulation
 - Patrimoine bâti inventorié
 - Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N
 - Petit patrimoine inventorié
 - Airials remarquables
- Information
- Chemin de traverse du SPR de Solferino
 - Terrains avec constructions existantes, engagées ou autorisées non cadastrées